



L'élimination des châtements corporels des enfants

Bulletin Afrique

Bulletin numéro 2 : Septembre 2010

Dans ce numéro

La principale information de ce numéro : la Tunisie et le Kenya sont les premiers Etats d'Afrique à interdire totalement les châtements corporels des enfants ! Dans ce numéro, vous trouverez plus d'informations sur cette nouvelle situation ainsi que sur d'autres actions en faveur de la réforme légale.

1. [Qui sommes-nous ?](#)
2. [Récents progrès en Afrique](#)
3. [Campagnes et autres actions en faveur de l'interdiction](#)
4. [Actualités des droits de l'Homme](#)
5. [Revue de presse](#)
6. [Demande d'informations](#)
7. [Réunions et manifestations](#)
8. [Ressources: Recherches / Rapports / Publications](#)

1 Qui sommes-nous ?

The Global Initiative est une organisation non gouvernementale (ONG) qui vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès vers l'élimination de tous les châtements corporels dans tous les continents. Nous appuyons les campagnes nationales par le biais d'informations pertinentes et d'une assistance technique (www.endcorporalpunishment.org). *The African Child Policy Forum* (ACPF) est une organisation panafricaine indépendante de recherche et de plaidoyer, qui vise à placer les enfants d'Afrique au centre de l'agenda public et politique, à travers la promotion de politiques et lois favorables. ACPF travaille avec d'autres organisations des droits de l'enfant et des gouvernements pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes en faveur des enfants (www.africanchildforum.org).

En 2009, *The Global Initiative* et *The African Child Policy Forum* ont lancé un projet commun pour promouvoir les réformes légales et soutenir les campagnes nationales dans toutes les régions d'Afrique,

à travers la diffusion d'informations et le développement de stratégies. Ce projet commun vise à établir un réseau de défenseurs de l'interdiction des châtiments corporels des enfants en Afrique à l'échelle continentale.

[Retour au sommaire](#)

2 Récents progrès en Afrique

Tunisie : En juillet 2010, la Tunisie est devenue le premier Etat africain à interdire tout châtiment corporel des enfants dans toutes les situations, y compris au domicile familial. Loi n ° 2010-40 du 26 Juillet 2010, modifie l'article 319 du Code pénal en abrogeant la clause qui prévoit une excuse légale pour l'usage des châtiments corporels dans l'éducation des enfants. Avant la réforme, l'article 319 du Code pénal punissait les voies de faits et actes de violence n'ayant pas entraîné de conséquences graves ou durables pour la victime, mais prévoyait toutefois que "la correction infligée à un enfant par les personnes ayant autorité sur lui n'est pas punissable". La nouvelle loi abroge expressément cette clause, sanctionnant les voies de fait commises à l'encontre d'un enfant, aussi légères soient-elles. La publication de la loi au Journal Officiel, en juillet 2010, était accompagnée d'un avis du Conseil Constitutionnel considérant que la nouvelle loi est entièrement compatible avec la Constitution et qu'elle a pour effet de rendre les dispositions de l'article 319 du Code Pénal contre les violences légères, applicables à la « correction » des enfants.

Kenya: La nouvelle Constitution adoptée en août 2010 au Kenya protège toute personne contre les châtiments corporels. Cette année, le Kenya devient donc le deuxième État d'Afrique à protéger juridiquement les enfants contre les châtiments corporels dans toutes les situations, y compris au domicile familial (article 29). Il existe plusieurs dispositions légales kenyanes qui justifient ou autorisent les châtiments corporels, et qui sont donc contraires à la nouvelle Constitution. Celles-ci devront être revues et modifiées, notamment à travers l'abrogation du «droit de tout parent ou toute autre personne ayant la garde légale d'un enfant de lui administrer des châtiments raisonnables» contenu dans l'article 127 du Code de l'enfance de 2001, ainsi que l'autorisation des châtiments corporels dans les écoles contenue dans l'article 11 du Règlement sur l'Education (discipline scolaire).

Avec ces deux Etats africains figurant désormais sur la liste des pays interdisant tous les châtiments corporels, le nombre total au plan mondial, d'États interdisant tous les châtiments corporels s'élève aujourd'hui à 29. Pour plus d'informations veuillez consulter le site : www.endcorporalpunishment.org.

[Retour au sommaire](#)

3 Campagnes et autres actions en faveur de l'interdiction

Burundi: Suite au décès de la lycéenne Oriane, âgée de 16 ans, l'ONG burundaise *Association Communautaire pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme* (ACPDH) milite pour que les auteurs du crime soient poursuivis en justice. En juin 2010 Oriane a été battue à mort par ses parents au domicile familial situé dans la zone de Gatumba, à Bujumbura. La mère de la victime, responsable d'une école primaire dans le même quartier n'a pas été arrêtée ; et son père, initialement mis en état d'arrestation, est désormais traité dans un centre neuropsychiatrique. ACPDH lance un appel en faveur d'une réforme de la loi pour interdire les châtiments corporels des enfants au Burundi. Pour plus d'informations, veuillez contacter: acpdh_bdi@yahoo.fr

Ghana: Au cours d'une communication téléphonique entre le Ministre de l'Éducation du Ghana, M. Alex Tettey-Enyo, et Madame Marta Santos Pais, Représentante Spéciale du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants, cette dernière a exhorté le gouvernement Ghanéen à mettre en place des lois pour interdire les châtiments corporels dans les écoles. Selon elle, "Si le Ghana adoptait les lois nécessaires à l'interdiction de cette pratique, il encouragerait les autres pays africains à lui emboîter le pas ». M. Alex Tettey-Enyo a promis le soutien du gouvernement pour l'éradication de toutes les formes de violence contre les enfants, y compris les châtiments corporels dans les écoles. (*Ghana Web*, 1er Septembre 2010)

Kenya: L'organisation The Edmund Rice Justice and Peace Group a décidé de donner à des enseignants et élèves, l'occasion d'explorer différentes approches concernant le recours à la discipline positive des enfants dans les écoles. L'ONG a organisé un concours de rédaction de dissertations dans trois écoles à Nairobi, dont l'objectif est de recueillir les impressions et expériences des enseignants concernant les châtiments corporels et également de recueillir des suggestions concernant des méthodes alternatives pouvant être utilisées pour discipliner les enfants dans les écoles. Les dissertations ont révélé qu'il existe un besoin de renforcer les connaissances des enseignants, élèves et parents dans le domaine des droits de l'enfant et que, même si les enseignants et élèves n'étaient pas satisfaits du recours à la punition physique, ils manquaient cependant de connaissances sur les méthodes alternatives. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : www.edmundriceinternational.org.

Namibie: Le département de recherche sur le Genre et le Plaidoyer de l'organisation namibienne Legal Assistance Centre a lancé un projet de sensibilisation sur les alternatives aux châtiments corporels. Le Legal Assistance Centre a produit différents matériels de campagne, y compris un film humoristique et divertissant sur les alternatives aux châtiments corporels, deux bandes dessinées, une affiche et un guide de formation. Au cours d'une période de trois mois les membres de l'organisation ont également effectué des visites dans des établissements pré-primaires, primaires et secondaires, ainsi que dans des établissements de formation des enseignants. Grâce aux ateliers interactifs, les participants ont ainsi eu l'occasion de proposer des alternatives aux châtiments corporels. En général, le projet de sensibilisation a touché plus de 5.000 personnes. La bande dessinée *Alternatives to Corporal Punishment* est disponible sur le lien suivant : www.crin.org/docs/Comic_cp.pdf et la fiche d'information est également disponible sur le lien suivant : www.crin.org/docs/filemanager/Poster_factsheet_cp.pdf. Pour plus d'informations veuillez consulter le site: www.lac.org.na.

Nigeria: Alors que la Chambre Parlementaire de l'Etat de Lagos, examine un projet de loi visant à interdire les châtiments corporels des enfants entraînant des "blessures graves" à l'école, Bayo Oluphunda, chroniqueur et coordinateur du projet des Educateurs contre les Châtiments Corporels au Nigeria (*Educators Against Corporal Punishment in Nigeria*), appelle à l'interdiction de tous les châtiments corporels dans les écoles. L'auteur encourage les gouvernements à mettre en place des mesures préventives, y compris l'administration de la discipline positive. <http://234next.com/csp/cms/sites/Next/News/Metro/5602788-183/story.csp>

Somalie: Un projet commun de l'ONG The Comprehensive Community-Based Rehabilitation dans le Somaliland (CCBRS) et de l'ONG ougandaise The Transcultural Psychosocial Organization (TPO), a mis en place des clubs sociaux dans quatre écoles dont la majorité des étudiants sont issus de familles déplacées. Une des activités des clubs est de décourager le recours aux châtiments corporels dans les écoles; des manifestations spécifiques telles que des semaines de sensibilisation intitulées «Semaine sans bâtons» ou «Non aux bâtons, écoles sans bâtons" sont également organisées. Au fil du temps les organisateurs du projet ont constaté une réduction du nombre d'élèves soumis aux punitions corporelles, dans les cas d'école buissonnière. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site: www.ccbars.org et www.tpoug.org

Zambie: En juin 2010, la Conférence constitutionnelle nationale a publié le nouveau projet de Constitution qui a été soumis à consultation publique. Contrairement au projet précédent (le projet de Mungomba), il ne contient pas le droit des enfants à la protection contre les châtiments corporels. L'organisation The Zambia Civic Education Association (www.zamcivic.com.zm) a envoyé une note demandant que ce droit soit reconnu dans la nouvelle Constitution.

Lors du lancement du manuel de l'organisation zambienne The Zambia Civic Education Association dans la province du Copperbelt en Zambie (voir la section ressources ci-dessous), l'agent provincial de Copperbelt chargé de l'éducation, Johnwell Simwingwa, a condamné le recours aux châtiments corporels pour discipliner les enfants, dénonçant cette pratique barbare. Simwingwa a déclaré que: «Cette méthode draconienne d'administration d'une soi-disant discipline, ne peut que porter préjudice à l'amour propre des enfants, et les priver de leur dignité. De plus les enfants sont privés de la possibilité d'aller à l'école, puisqu'ils craignent que ceux qui sont responsables de leur éducation fassent recours aux punitions physiques. "Il a fait observer que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être primordial dans la formulation de politiques et procédures gouvernementales. (*Sunday Post*, 8 août 2010)

[Retour au sommaire](#)

4 Actualités des droits de l'Homme

L'interdiction de tous les châtiments corporels envers les enfants est une obligation immédiate des gouvernements en vertu de la Convention relative aux droits de l'Enfant et d'autres traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme. Les recommandations des organes de suivi des traités aux Etats représentent un outil de plaidoyer essentiel pour les organisations de la société civile (OSC) et les institutions des droits de l'Homme pour la promotion de la réforme légale en vue d'interdire les châtiments corporels. Les OSC et autres défenseurs peuvent jouer un rôle important en informant les différents comités sur la situation des pays concernés. Vous trouverez ci-dessous, des informations relatives aux récentes décisions ainsi que les prochaines opportunités pour informer les organes de suivi des traités. Pour de plus amples informations, veuillez contacter : info@endcorporalpunishment.org.

Principales décisions et recommandations

Le *Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant* a publié ses observations finales sur les États examinés lors des 14e et 15e sessions. Le Comité a examiné les rapports du Mali et du Burkina Faso en Novembre 2009 et du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda en Mars 2010. Le Comité a noté que les cas de châtiments corporels sont encore observés dans les écoles au Kenya. Faisant référence au Projet de Loi sur l'Education en Ouganda qui prévoit d'interdire les châtiments corporels dans les écoles, le Comité a adressé ses félicitations au gouvernement ougandais pour les efforts réalisés en vue d'interdire les châtiments corporels.

Le *Comité des droits de l'enfant* a publié ses observations finales sur les États examinés lors de la 54e session qui a eu lieu du 25 mai au 11 Juin 2010. Il a recommandé que tous les Etats examinés, y compris le Nigeria et la Tunisie interdisent les châtiments corporels des enfants dans toutes les situations. Comme annoncé précédemment, la Tunisie a, depuis, légiféré en faveur de l'interdiction totale des châtiments corporels.

Briefing des organes des droits de l'Homme

The Global Initiative présente régulièrement des rapports aux organes de suivi des traités des droits de l'Homme avant l'examen des États parties. Nous encourageons les ONG nationales et institutions des droits de l'Homme en Afrique à faire de même. Veuillez trouver ci-dessous les possibilités actuelles de présenter des rapports préalables à l'examen des États africains. Nous nous tenons à la disposition des ONG et organisations des droits de l'Homme pour fournir des conseils pratiques concernant la rédaction des rapports aux organes de suivi des traités (veuillez contacter info@endcorporalpunishment.org).

Le *Comité contre la Torture* se réunira lors de sa 45^e session en novembre 2010. Il examinera le rapport de l'Éthiopie. **Les rapports relatifs à la légalité et la pratique des châtiments corporels en Éthiopie devront être soumis avant le 18 octobre 2010.**

Le groupe de travail pré-sessionnel du *Comité des droits Économiques, Sociaux et Culturels* se réunira lors de la 45^e session en novembre 2010 afin d'examiner les questions à soulever lors du prochain examen des États, dont le Cameroun. **Les rapports relatifs à la légalité et la pratique des châtiments corporels au Cameroun devront être soumis avant le 1^{er} novembre 2010.**

Le groupe de travail pré-sessionnel du *Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes* se réunira lors de la 47^e session en octobre 2010 afin d'examiner les questions à soulever durant l'examen des États comprenant notamment, Djibouti, l'Éthiopie et la Zambie. **Le délai de dépôt des rapports auprès du Comité est dépassé. Les informations sur les prochaines opportunités d'informer le Comité seront publiées dans notre prochain numéro.**

La 11^{ème} session de *l'Examen Périodique Universel* aura lieu en mai 2011. **Elle concernera notamment les Seychelles, la Sierra Leone, la Somalie et le Soudan. Les rapports sur ces États devront être présentés avant le 1^{er} novembre 2010.**

[Retour au sommaire](#)

5 Revue de presse

Nigeria: Lors de la signature officielle de la Loi portant sur la Langue Igbo, entrée en vigueur le 11 mai 2010, le gouverneur de l'État d'Anambra, a annoncé que les châtiments corporels ne seraient pas infligés aux élèves parlant Igbo dans les écoles de l'État. La loi portant sur la Langue Igbo vise à favoriser une plus large utilisation de la langue Igbo dans l'État. (*AllAfrica.com*, 08 juin 2010; *Daily Independent*, 7 juin 2010)

Sierra Leone: Le Programme scolaire Paix et Education (PPE), développé par le Syndicat des Enseignants de Sierra Leone, a été présenté au Dr Minkailu Bah, ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports. Lors de son allocution, le directeur de programme, le Dr Mark Turay, a souligné que le PPE permettra de réduire le degré de violence dans les écoles, et créera un environnement plus sûr pour les élèves. Le Programme incitera les autorités éducatives à mettre en place des alternatives aux châtiments corporels. Le ministre a déclaré que l'introduction du Programme Paix et Education est conforme à l'appel du Président sierra-léonais en faveur d'un changement d'attitude. Le PPE sera introduit dans des établissements primaires et dans les collèges à partir de Septembre 2010. (*AllAfrica.com*, 7 juillet 2010; *Times Concord*, 6 juillet 2010)

Swaziland: L'organisation Save the Children appelle à la mise à pied disciplinaire et immédiate de Mcebo Shongwe, directeur de l'école primaire Luhhumaneni. Dans une lettre au Ministère de l'éducation, l'organisation a demandé que Shongwe soit mis à pied pour une période de 12 mois conformément au Statut des Fonctionnaires de l'Enseignement 1983, CL 18 (4) (b). Shongwe, qui est aussi un pasteur, a défrayé la chronique lorsqu'il a déclaré ne pas éprouver de remords après avoir sévèrement battu son fils de huit ans qui avait passé une nuit hors du domicile familial. Le ministre de l'Éducation et de la Formation, Wilson Ntshangase, a confirmé que la demande de l'organisation serait examinée et que les décisions qui s'imposent seraient prises à l'encontre du directeur d'école. (*Times of Swaziland*, 2 septembre 2010)

Tanzanie: À l'approche de la période électorale, les enfants font pression pour que les questions qui les concernent soient incluses dans les programmes des partis politiques. Plus de 50 enfants ont participé à une série de réunions avec des responsables gouvernementaux, pour discuter des questions relatives aux enfants. Les enfants ont notamment rencontrés le Président de la République et le Ministère de la Communauté, du Développement et du Genre. Ils ont exprimé la nécessité pour la société de préserver leurs intérêts et de traiter la question des châtiments corporels qui "réduit l'amour propre de l'enfant". (*AllAfrica.com*, 14 Juin 2010; *The Citizen*, le 12 Juin 2010)

Ouganda: L'École de filles Mgr Kivengere située dans le district de Kabale a été fermée pendant une journée après que les élèves se soient mises en grève pour protester contre les châtiments corporels. Plus de 500 filles ont pris de cours les gardiens d'école et enseignants en leur lançant des pierres. Les élèves ont cité le cas d'une élève de deuxième cycle qui aurait été rouée de coups par un enseignant. (*AllAfrica.com*, 05 août 2010; *The New Vision*, le 4 août 2010)

[Retour au sommaire](#)

6 Demande d'informations

Nous vous prions de nous communiquer des **informations relatives aux lois** interdisant ou autorisant les châtiments corporels dans les pays et contextes suivants:

Système pénal (jugements des tribunaux) – Guinée équatoriale, Gabon

Système pénal (mesure disciplinaire dans les établissements pénitentiaires) – Guinée équatoriale, Érythrée, Gabon, Guinée, Liberia, Libye, Sao Tomé et Príncipe

Institutions d'accueil – Guinée-Bissau, Lybie

[Retour au sommaire](#)

7 Réunions et manifestations

Colloque sur les « Droits culturels et Réconciliation » : du 17 au 19 juin 2010 à Nouakchott, Mauritanie

Organisé par le Centre Interdisciplinaire des Droits Culturels en partenariat avec l'Université de Nouakchott, l'Université de Fribourg et l'Organisation Internationale de la Francophonie, le colloque vise à souligner l'importance des valeurs culturelles et remettre en cause la légitimité de certaines pratiques culturelles qui affectent les enfants. L'ONG sénégalaise Ecole Instrument de Paix (EIP) a présenté une communication portant sur la question des châtiments corporels dans les écoles. Réfutant les excuses légales, religieuses et culturelles en faveur des châtiments corporels infligés aux enfants, l'organisation a appelé à des méthodes non violentes de discipline dans les écoles. Pour plus

d'informations, veuillez consulter le site suivant:
www.eipcifedhop.org/eipafrique/senegal/senegal.html

Forum de la Jeunesse contre la Violence: du 30 août au 4 septembre 2010 à Accra, Ghana

Dans le cadre de la lutte contre la violence envers les enfants, les organisations Plan International et Save the Children en Afrique de l'Ouest ont organisé ce Forum dans le but de renforcer les réseaux d'ONG et d'organismes impliqués dans la lutte contre la violence. Le forum a réuni environ 80 jeunes et ONG qui ont revu la mise en œuvre de l'Étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants. Les enfants participant au Forum ont exprimé leurs préoccupations au sujet de la violence contre les enfants, en particulier en ce qui concerne les enfants victimes de châtimements corporels. Madame Marta Santos Pais, Représentante Spéciale du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants qui participait également au Forum, s'est vivement prononcée contre les châtimements corporels, disant qu'ils compromettaient l'amour propre et la confiance en soi chez les enfants. Elle a ajouté que les châtimements corporels rendraient les enfants moins impliqués à l'école, au sein de la famille et concernant les questions sociales. Madame Santos Pais a déclaré qu'il était nécessaire d'adopter des méthodes de discipline positive pour l'enfant en échange du recours aux châtimements corporels. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site suivant :
www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=23117&flag=event

[Retour au sommaire](#)

8 Ressources: Recherches / Rapports / Publications

Sénégal : « Châtiments » est un roman écrit par Mama Moussa Diaw, médecin de profession et écrivain.

S'appuyant sur la situation des enfants fréquentant les écoles coraniques (talibés) et les enfants de la rue au Sénégal, l'auteur utilise son expérience quotidienne en tant que médecin, pour décrire la lutte des enfants, victimes silencieuses de la violence physique au Sénégal. Le livre a pour but de dénoncer un drame et sonner l'alarme sur les effets physiques et psychologiques des châtimements corporels sur les enfants, ainsi que sur leur souffrance silencieuse. Châtiments, Editions Phoenix, disponible à l'adresse suivante : www.editionsphoenix.net

Soudan: En partenariat avec Save the Children Suède et l'Unité de formation du Ministère soudanais de l'Education, l'ONG soudanaise Child Rights Institute a lancé fin 2009 un manuel de formation, intitulé *Educational Alternatives to Corporal Punishment* (Alternatives éducatives aux châtimements corporels). Le manuel comprend des éléments sur l'approche religieuse concernant la discipline positive, il souligne les effets néfastes des châtimements corporels et suggère des alternatives positives. Grâce à ce projet commun, 75 enseignants ont été formés sur la discipline positive à Khartoum. Une formation de formateurs de 14 jours sera mise en place en Novembre 2010 à Khartoum, elle rassemblera 15 autres enseignants. Le manuel est disponible uniquement en arabe. Pour plus d'informations, veuillez contacter: yas_shalabi@yahoo.com ou sudanchild@hotmail.com

Zambie: L'organisation Zambia Civic Education Association (ZCEA) a lancé une série de manuels portant sur les questions relatives aux enfants. Il s'agit notamment d'un manuel financé par Save the Children Suède, intitulé *Positive Discipline Module for Zambian Teacher Trainers* (Module de Discipline Positive pour les formateurs d'enseignants Zambiens). L'organisation est également en train d'imprimer un troisième livre pour enfant sur le droit de participation des enfants. Pour plus d'informations, veuillez contacter: info@zamcivic.com.zm

Prochaine publication:

Global Pathways to Abolishing Physical Punishment : Realizing Children's Rights, Joan E. Durrant & Anne B. Smith (eds) (Sur la voie de l'interdiction des châtiments physiques au plan mondial: Réaliser les droits des enfants)

Ce livre décrit les progrès vers l'interdiction légale des châtiments corporels infligés aux enfants dans le monde. Il retrace le cas des pays qui ont soit interdit les châtiments corporels des enfants ou qui sont sur le point de le faire. Un chapitre consacré à l'euphorie grandissante en faveur de l'interdiction des châtiments corporels en Afrique y est inclus. Pour plus d'informations et pour commander en ligne: www.routledge.com

[Retour au sommaire](#)

Nous espérons que vous trouverez ce Bulletin informatif et utile et nous vous invitons à nous envoyer vos commentaires à l'adresse suivante: vohito@africanchildforum.org. Nous envoyons ce Bulletin aux supporters de Global Initiative en Afrique (pour consulter la liste complète, veuillez cliquer sur "Supporters" sur notre site), ainsi qu'à toute autre personne susceptible d'être intéressée. Si vous ne souhaitez pas recevoir nos prochains numéros, veuillez nous contacter à l'adresse suivante: vohito@africanchildforum.org. Si vous souhaitez recevoir notre Bulletin Mondial et bimensuel, veuillez nous contacter à l'adresse suivante: info@endcorporalpunishment.org. Si votre organisation ne figure pas sur la liste des supporters de Global Initiative, nous vous invitons à vous inscrire à l'adresse suivante: info@endcorporalpunishment.org.

Pour recevoir les dernières nouvelles, et en attendant la parution des Bulletins, veuillez vous abonner à nos flux de nouvelles RSS sur le site suivant: www.endcorporalpunishment.org.